



Litige pose de porte de garage

Par **mumu28**, le **13/01/2013** à **23:15**

bonjour,j'ai au mois de juin décidé de changer ma vieille porte de garage,j'ai donc fais appel à un pro avec qui nous avons convenu de la pose d'une porte de garage basculante sectionnelle avec portillon pour un montant de 3500euros,bon de commande en ma possession et rempli par ses soins.

au mois de septembre ils sont venu là monter,et la grosse surprise,le metteur de la société s'est trompé dans ses cotes un rail passe au beau milieu de ma porte de cuisine qui est contigue à mon garage,de plus la porte présentait de nombreuses malfassons,devant ce constat,j'appelle le patron qui se déplace immédiatement avec le metteur,ils reconnaissent leur erreur et conviennent d'un rendez-vous avec le fabricant (pour les malfassons).

le rendez-vous se passe mal le fabricant refuse de remboursez l'installateur (cela ne me concerne pas mais bon...)

l'installateur me confirme qu'avec les spécificités de mon garage on ne peut mettre une porte basculante,il me propose la meme porte mais en ouverture latérale.

n'ayant pas le choix j'accepte,il commande donc la porte.

le 08/01/13 ils viennent poser la nouvelle porte,à la fin des travaux étant pressé,je signe leur papier et fais le chèque (paiement final car acompte déjà versé)

l'ouvrier me présente alors rapidement la porte et son fonctionnement,je constate immédiatement qu'il n'y a pas de portillon comme demandé,de plus la porte révele desproblème de prise d'air effectuant la réception de nuit je le précise sur le papier que je signe dans les réserves.

2h plus tard,j'ai le patron au téléphone à qui je confirme que la porte n'a pas de portillon comme convenu et présente des défauts de montage,celui-ci me répond qu'il a peut-etre mal compris ce que je voulais et ne me propose pas de solution,je prends alors les devant:

-soit me fournir la porte que j'avais demandé

-sois me rembourser pour m'adresser ailleurs et récupérer sa porte neuve.

il me répond qu'il n'arrivera pas à me fournir la porte demandée dans ma gamme de prix!!! et qu'il n'a déjà plus l'argent pour me rembourser!!!!

je précise que pour la 2ème porte aucun bon de commande ne m'a été présenté,ni signé,ni aucun modèle de porte.

devant ce cul de sac j'envisage de porter l'affaire devant un médiateur de justice puis devant le juge de proximité (tribunal d'instance) et de faire constater tout cela par un huissier de justice,avec une mise en demeure en première intention.

auriez-vous des suggestions,des conseils sur les procédures les articles de loi concerné,et mes chances de récupérer mes fonds,il doit bien y avoir malheureusement des affaires similaires.

merci d'avance.Cordialement